



Fidélité au notaire ou au cabinet ?

Par NorbertBoutBoul

Je projette la rédaction d'un testament, et pour ce faire j'ai besoin d'un notaire.

J'ai toutefois un dilemme à ce propos sur le choix du notaire.

Pour régler la succession de mon divorce, la vente de ma précédente résidence principale et l'acquisition de ma résidence principale actuelle (qui ont eu lieu sur une période de 6 mois) j'ai fait appel à un cabinet A et à une notaire salariée X. J'ai été très content des services de la notaire salariée.

Mais cette notaire X a quitté le cabinet A, a été travailler dans le cabinet B durant 5 ans et travaille actuellement dans le cabinet C...

Me conseilleriez vous de m'adresser au cabinet notarial et de facto donc un nouveau notaire ou de m'adresser à la notaire avec laquelle il y a avait un bon feeling ?

Par Isadore

Bonjour,

Vous êtes le mieux placé pour faire votre choix. A vous lire j'ai l'impression que c'est la notaire X qui vous inspire confiance plutôt que son cabinet d'origine. La logique voudrait que vous vous adressiez à nouveau à elle.

A part dans le cas d'un "notaire de famille" qui vous connaît bien, il n'y a pas spécialement d'intérêt à être fidèle à une étude. Il vaut mieux s'adresser au notaire qui vous inspire confiance (ou qui est le plus proche de chez vous).

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Les notaires sont assermentés. Il n'y a pas d'autre critère pour déterminer leur sérieux.
Après vous avez le choix que personne ne peut faire à votre place.

Par Rambotte

En outre, le notaire qui sera dépositaire de votre testament pourra ne pas être celui en charge de votre succession.